

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR L'ACAT  
Jean-Luc Martin au : 01 40 40 42 43  
ou jeanluc.martin@acatfrance.fr  
ou sur le site de l'ACAT-France :  
www.acatfrance.fr

## L'ENGAGEMENT DE L'ACAT

- > Combattre la torture
- > Abolir les exécutions capitales
- > Protéger les victimes

Dans le monde entier. Pour qui que ce soit.  
Sans distinction idéologique, ethnique ou religieuse.  
En toute indépendance. Unis dans l'œcuménisme.

### AGIR EST EFFICACE



#### Ouzbékistan : libération de Norboy Holjigitov

Le vendredi 14 octobre 2011, Norboy Holjigitov a été libéré après six ans de détention. La libération de ce prisonnier ouzbek emblématique apparaît clairement comme un geste politique des autorités ouzbèkes quelques jours avant la visite de la secrétaire d'État américaine, Hillary Clinton (le 23 octobre à Tachkent). Norboy Holjigitov avait été condamné, en 2005, à dix ans de prison pour avoir défendu le droit des fermiers de son village, dans la région de Samarcande. Les charges retenues contre lui avaient été manifestement fabriquées afin de le punir de ses activités en faveur des droits de l'homme. Il avait été reconnu coupable entre autres de diffamation, d'atteinte à l'autorité de l'État et de fraude. Il avait été envoyé dans la colonie pénitentiaire de Karshi, au sud de l'Ouzbékistan, une des pires prisons du pays, où sa santé s'était gravement détériorée.

**CHAQUE ANNÉE, GRÂCE À NOTRE ACTION,  
NOUS METTONS FIN AU CALVAIRE  
DE PLUS DE 200 PERSONNES**

## A C A T France

AGIR. PRIER. VIVRE L'ŒCUMÉNISME

### NOTRE ENGAGEMENT

- > Lutter contre la torture
- > Abolir les exécutions capitales
- > Protéger les victimes
- > Vivre l'œcuménisme

### NOTRE FORCE

- 9 500 adhérents
- 23 100 donateurs
- 40 000 sympathisants
- 400 groupes en France
- Un réseau mondial de 28 ACAT

### NOTRE ACTION

- > Mobiliser les chrétiens
- > Sensibiliser le grand public
- > Agir par la force de nos signatures
- > Faire pression sur les gouvernements

PAYS POUR LESQUELS L'ACAT-FRANCE  
EST INTERVENUE EN 2011



### NOTRE FIERTÉ

- Contribuer chaque année à mettre fin au calvaire de plus de 200 personnes.
- Agir indépendamment de toute pression, de tout préjugé, de toute discrimination.
- Être des chrétiens engagés pour le respect de la dignité humaine.

# APPEL DU MOIS

## Agir avec l'ACAT France



FÉVRIER 2012

## MEXIQUE DE NOUVEAUX DISPARUS

Après cinq ans d'offensive gouvernementale contre le crime, le Mexique compte ses victimes. Directement ou par omission, les agents de l'État et les forces de l'ordre se rendent coupables, entre autres choses, de multiples disparitions forcées au sein de la population.

..... ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE .....

7, rue Georges-Lardennois 75019 Paris  
Tél. 33 (0)1 40 40 42 43 • Fax 33 (0)1 40 40 42 44 • Mail acat@acatfrance.fr • Site web www.acatfrance.fr



# MEXIQUE

## DE NOUVEAUX DISPARUS

Le Mexique a connu une vague de disparitions forcées entre les années 60 et 80 lors de la « guerre sale ». Les autorités ont alors fait disparaître des militants indigènes, des opposants de gauche et des guérilleros. La majorité de ces crimes est restée impunie.

Depuis décembre 2006 et la déclaration de guerre contre le crime par le président Calderón, le pays connaît un nouvel épisode tragique de violence et une recrudescence de cette pratique.

Une partie de ces disparitions est le fait de bandes criminelles, mais nombre de représentants de l'État sont également mis en cause. Fonctionnaires, policiers et militaires sont accusés d'atteintes directes aux droits de l'homme et de complicités avec des réseaux de trafics illicites. La situation est telle que le 25 novembre 2011, une demande d'enquête a été déposée auprès de la Cour pénale internationale pour crimes de guerre et contre l'humanité.

Dans environ 80% des cas les victimes sont des hommes. Le plus souvent il s'agit de migrants, de jeunes supposés appartenir au crime organisé et de policiers suspectés ou témoins de corruption.

Les organisations civiles ont dénoncé plus de 3000 disparitions forcées en cinq ans. La Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) a reconnu l'ouverture de 5397 dossiers pour disparitions durant cette période. Selon toute vraisemblance, le bilan est plus lourd : les proches des victimes renoncent souvent à porter plainte face à l'indifférence ou aux intimidations des autorités.

### NI ENQUÊTES NI SANCTIONS

Les autorités mexicaines minimisent le problème et criminalisent les victimes de disparitions et d'exécutions extrajudiciaires prétextant que, dans 90% des cas, elles sont liées aux bandes criminelles. Elles enregistrent les plaintes sous des délits mineurs comme « abus d'autorité » ou « enlèvement », et arguent l'inutilité d'enquêter. Dans 24 des 31 États qui composent le Mexique, la disparition forcée n'est toujours pas sanctionnée par le Code pénal.

### LES MIGRANTS CENTRAMÉRICAINS

Un peu plus de 360000 Centraméricains passent par le Mexique chaque année. Isolés et stigmatisés en tant que menace pour la sécurité nationale, leur sort laisse indifférent. Pourtant, ils représentent une manne financière pour les membres du crime organisé qui, grâce à des complicités plus ou moins actives au sein des autorités publiques et des forces de l'ordre, les enlèvent pour rançonner leurs proches, avant de les exploiter, exécuter ou faire disparaître. Des charniers de dizaines de migrants portés disparus sont régulièrement découverts.

### ZOOM

#### CHIHUAHUA EN TÊTE DES DISPARITIONS FORCÉES

Chihuahua recense le plus grand nombre de disparus. Depuis 2008, près de 10000 militaires et 4000 policiers fédéraux quadrillent cet État frontalier particulièrement concerné par les trafics. Ces agents sont régulièrement accusés d'atteintes aux droits de l'homme.

Entre 2009 et 2010, la famille Reyes, mobilisée contre la violence à Ciudad Juárez, a enduré les assassinats de Josefina, défenseuse des droits de l'homme, de son fils Julio César et de son frère Rubén. En février 2011 vint le tour de leur soeur Malena, de leur frère Elías et de son épouse Luisa, retrouvés morts après dix-huit jours de disparition.

Le 19 juin 2011 dans le département de Cuauhtémoc, le père de famille Muñoz, quatre de ses fils, son gendre et deux neveux ont été arrêtés par un commando à la suite d'une altercation avec la police municipale. Les huit hommes sont toujours disparus.

# PASSEZ À L'ACTION

Vous voulez agir

- Écrivez au président Felipe de Jesús Calderón Hinojosa avant le 5 mars 2012.

Mode d'emploi

- Découper ou recopier la lettre d'intervention ci-dessous
- Préciser vos nom et adresse
- Signer la lettre
- L'affranchir à 0,89 euro et l'envoyer à l'adresse mentionnée sur la lettre

**NB :** La lettre d'intervention est aussi disponible et téléchargeable au format A4 sur notre site Internet : [www.acatfrance.fr](http://www.acatfrance.fr) – Rubrique « Agir avec l'ACAT »

**M. le Président Felipe de Jesús Calderón Hinojosa**  
Residencia Oficial de los Pinos, Casa Miguel Alemán,  
Col. San Miguel Chapultepec,  
C.P. 11850, México D.F.  
MEXIQUE

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Monsieur le Président,

À la suite d'informations communiquées par l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-France), je tiens à vous faire part de ma vive préoccupation concernant l'ampleur du phénomène de disparitions forcées au Mexique et l'impunité qui entoure ces crimes.

La violence des membres du crime organisé ne saurait justifier l'usage de méthodes abusives par les représentants de l'État et les forces de l'ordre pour y remédier. Depuis décembre 2006, le déploiement de près de 60000 militaires sur tout le territoire et les pouvoirs accrus de la police fédérale ont entraîné une escalade de la violence et de nombreuses personnes, impliquées ou non dans des activités criminelles, sont victimes de très graves violations de leurs droits.

Les organisations de la société civile font notamment état de plus de 3000 victimes de disparitions forcées. À ce jour pourtant, la plupart des plaintes ne sont pas enregistrées - ou sous des délits moins graves qui ne correspondent pas à la réalité-, peu d'enquêtes sont diligentées et les auteurs de ces exactions sont exempts de toute sanction.

Le Mexique est partie aux traités internationaux visant à mettre un terme aux disparitions forcées qui constituent un crime contre l'humanité. En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- prendre publiquement la mesure du problème en annonçant l'intransigeance de l'État mexicain face aux forces de l'ordre impliquées dans ce type d'exactions ;
- veiller à l'enregistrement des plaintes en bonne et due forme et au lancement immédiat d'enquêtes indépendantes et impartiales pour retrouver les disparus et sanctionner les auteurs de disparitions forcées ;
- ordonner le retrait des forces militaires des opérations de sécurité intérieure selon les recommandations faites par le Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires en mars 2011 ;
- réformer le système de justice militaire afin que les violations des droits de l'homme, quelles qu'elles soient, ne relèvent jamais de sa compétence.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma respectueuse considération.

Signature

Nom :

Adresse :

### PRIER AU CŒUR DE L'ACTION

#### ARRIVER À SE DÉSARMER

La guerre la plus dure, c'est la guerre contre soi-même. Il faut arriver à se désarmer.

Ce qui est bon, vrai, réel est toujours pour moi le meilleur. C'est pourquoi je n'ai plus peur. Quand on n'a plus rien, on n'a plus peur.

Si l'on se désarme, si l'on se dépossède, si l'on s'ouvre au Dieu-Homme qui fait toutes choses nouvelles, alors, Lui efface le mauvais passé et nous rend un temps neuf où tout est possible.

**Patriarche Athénagoras**

Chaque mois, retrouvez une prière pour accompagner vos actions. Vous pouvez aussi vous rendre sur [www.nuitdesveilleurs.fr](http://www.nuitdesveilleurs.fr) rubrique « Des mots pour prier »

Coupon à envoyer à : ACAT-France – 7, rue Georges-Lardennois 75019 Paris

Soyons toujours plus nombreux à agir !

#### SOUTENEZ L'ACAT

- Je souhaite être adhérent**  
 Adhésion "action" de bienvenue (avec le magazine d'information et les lettres d'intervention) 36 euros, soit **3 euros par mois** !  
 Adhésion "participation" de bienvenue (sans le magazine ni les lettres d'intervention) 24 euros, soit **2 euros par mois** !
- Je souhaite faire un don de : ..... euros**
- Je souhaite recevoir, sans engagement** de ma part et de façon confidentielle, des informations sur les legs et donations.

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Tél. / courriel. \_\_\_\_\_

À partir de la deuxième année, l'adhésion individuelle est de 68 euros (52 euros sans abonnement au *Courrier de l'ACAT* et aux lettres d'intervention). Si cette somme est trop importante pour vous, ceci ne doit pas être un obstacle. Il existe des cotisations de principe à tarif très bas.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification de vos données personnelles. Vous pouvez demander qu'elles soient réservées à l'usage exclusif de l'ACAT.

Règlement par chèque à l'ordre de ACAT-France. Je pourrai déduire de mon impôt 66% de mon don et de mon adhésion (déduction faite des des 12 euros d'abonnement au magazine).

L'ACAT-France est affiliée à la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT), ayant statut consultatif auprès des Nations unies et du Conseil de l'Europe, et statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.